



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 décembre 2016

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint
 Véronique RUDAZ, adjointe

Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ,
Stéphane GROBETY, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent
THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusés : Thierry ARN, Jean BATARDON, Olga MERMET

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016
2. Délibération relative à un crédit d'engagement supplémentaire pour les travaux au stade
3. Délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire pour des travaux au parc de jeux
4. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour les travaux de rénovation à la mairie
5. Mise en œuvre du séparatif : suivi
6. Sécurisation des carrefours Pré-Lauret/Route de Laconnex/Route de Soral
7. Communications de l'exécutif
8. Divers
9. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers(ères) de leur présence. Olga Mermet, Thierry Arn et Jean Batardon ont fait part de leur absence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteur.



2. Délibération relative à un crédit d'engagement supplémentaire pour les travaux au stade

Le maire rappelle que plusieurs incidents ayant eu lieu sur le terrain synthétique en raison de l'état détérioré du grillage, il a été décidé de procéder à son remplacement intégral. Cette décision engendre des coûts supplémentaires qu'il importe de répercuter sur l'investissement initial.

PROPOSITION DE DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE

Vu la décision du conseil municipal de procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage du stade et de remise en état du grillage entourant le terrain synthétique du centre sportif ;

Vu le crédit d'engagement de 120'000.00 F voté par le conseil municipal le 9 novembre 2015 et approuvé par le département compétent le 18 janvier 2016 ;

Vu le décompte actuel des travaux s'élevant 87'516.50 et les travaux encore à effectuer pour 49'788.70, le crédit initial ayant été sous-évalué en raison de l'état de détérioration du grillage ;

Vu que les travaux de changement complet du grillage n'étaient pas prévus lors du vote du crédit initial mais qu'ils s'avèrent nécessaires ;

Conformément à l'art 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'ouvrir au maire un crédit d'engagement complémentaire de 18'000.00 F destiné à couvrir les travaux supplémentaires non prévus dans le crédit relatif aux travaux de rénovation d'équipements du centre sportif ;*
- 2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 9 novembre 2015.*

La délibération est approuvée par 8 voix, soit à l'unanimité des présents.

3. Délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire pour des travaux au parc de jeux

PROPOSITION DE DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE

Vu le rapport de la commission des parcs et promenade en séance du Conseil municipal le 13 juin 2016 proposant l'amélioration de la place de jeux en face de la mairie,



Vu les propositions et devis reçus en vue d'acheter des éléments de jeux et de mobiliers urbains supplémentaires;

Conformément à l'art 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2016 de 36'500 F destiné à couvrir les travaux d'amélioration de la place de jeux en face de la mairie.*
- 2. De comptabiliser ce montant dans les comptes de fonctionnement 2016 sur le compte 33.314.06.*
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

La délibération est approuvée par 8 voix, soit à l'unanimité des présents.

4. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour les travaux de rénovation à la mairie

Le maire souhaite apporter une modification à la délibération proposée à l'approbation du conseil, en augmentant le crédit d'étude à CHF 110'000.00. En effet, des frais supplémentaires doivent également être pris en compte dans cet investissement qui ne sont pas inclus dans le forfait de l'architecte, à savoir la réalisation d'une étude énergétique et des frais de reproduction de documents.

Il indique en outre qu'une rencontre avec l'entreprise Guillet aura lieu dans la semaine afin de discuter de son intérêt à réaliser les travaux et des différentes modalités possibles quant au suivi de ceux-ci. Le contrat qui sera prochainement signé avec le bureau d'architectes Archisa se limite au mandat de réalisation du projet de l'ouvrage, jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire, y compris les modifications demandées par l'autorité cantonale. Hubert Dethurens donne lecture de ce contrat.

Stéphane Grobety se soucie de savoir si ce contrat couvrira le traitement de recours éventuels suite à l'obtention de l'autorisation. Le maire estime que cette question est très pertinente et se propose de modifier le contrat en conséquence.



*PROPOSITION DE DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION
D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA RENOVATION DE LA MAIRIE*

Vu les réflexions menées par le conseil municipal en vue de rénover le bâtiment de la mairie, ainsi que les travaux de la commission ad hoc pour déterminer les objectifs et procédures relatifs à cette transformation ;

Vu les trois pré-projets reçus qui ont été présentés au conseil municipal et le rapport de la commission ad hoc du 26 septembre 2016 ;

Vu le choix d'un projet voté par le conseil municipal le 10 octobre 2016 ;

Vu le contrat relatif aux prestations de l'architecte qui a reçu le mandat de réaliser l'étude et s'élevant à 80'000.00 F ;

Vu l'obligation de joindre au dossier d'autorisation de construire un concept énergétique ;

Conformément à l'art 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 4. De procéder à une étude pour la rénovation du bâtiment de la mairie ;*
- 5. D'ouvrir au maire un crédit de 110'000.00 F destiné à cette étude et aux frais afférents à la réalisation d'un concept énergétique ;*
- 6. De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements sous la rubrique 08.503.08 puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 08.143.06 ;*
- 7. En cas de réalisation du projet, le crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
- 8. En cas de non-réalisation du projet, le crédit d'étude sera amorti au moyen de 10 annuités, dès l'année de son abandon ;*
- 9. De financer cette étude par le recours aux capitaux propres.*

La délibération est approuvée par 8 voix, soit à l'unanimité des présents.

5. Mise en œuvre du séparatif : suivi

Hubert Dethurens relate qu'une séance s'est déroulée l'après-midi même avec les représentants de l'Etat, du FIA et du bureau d'ingénieurs Peretten & Milleret. Le débat a porté principalement sur le planning proposé de réalisation des différentes phases. Le bureau d'ingénieurs a prévu un étalement entre automne 2017 et fin 2019, ce qui est divergent avec la planification envisagée



par la mairie et dans le PGEE, à savoir un planning sur 8 ans. Les informations transmises à la population ont d'ailleurs toujours fait état du souci de la commune d'éviter que tout le village ne soit plus qu'un chantier ouvert.

Cette question est liée également à la procédure d'adjudication des travaux. Le maire souhaite éviter de devoir recourir à une offre d'appel public, ce qui serait incontournable dans le cas du dépôt d'une seule autorisation de construire pour l'entier des travaux, et pourrait résulter dans l'adjudication à une entreprise non locale. Il privilégie la procédure sur invitation qui permet de faire un choix parmi une pré-sélection d'entreprises. Le conseil du FIA doit néanmoins se positionner quant à cette possibilité de procéder par étape successive.

Dans les premiers mois 2017, lorsque le bureau d'ingénieurs aura terminé l'étude, une information publique sera organisée afin de donner les détails de ce projet.

Très rapidement, le CM devra en outre se déterminer sur une participation éventuelle aux coûts de raccordement pour les fonciers privés, ainsi que cela a été pratiqué par certaines communes.

Bradley Stillwagon aimerait savoir dans quelle mesure les propriétaires devront traiter avec l'entreprise choisie par la commune pour réaliser les travaux. Hubert Dethurens répond qu'aucune obligation de ce type n'est imposée aux privés. Par contre, ils auront l'obligation de faire réaliser leur raccordement sur les eaux usées s'ils résident à moins de 300m de l'infrastructure publique, dès lors que celle-ci sera prête.

6. Sécurisation des carrefours Pré-Lauret/Route de Laconnex/Route de Soral

Le maire donne lecture du document soumis par la commission économie et sécurité du conseil municipal de Bernex en vue de faire sécuriser ces croisements extrêmement dangereux. Cette commission a suggéré aux communes de Soral et de Laconnex de faire une démarche identique auprès des autorités cantonales compétentes (DETA).

Hubert Dethurens demande au CM s'il juge bon d'inclure dans notre requête une priorisation du carrefour Pré-Laurent/Route de Laconnex, arguant du fait que l'Etat n'aura certainement pas les moyens de financer deux giratoires et que le croisement sur la route de Laconnex lui paraît le plus accidentogène. Par 7 voix POUR et une voix CONTRE, le CM se prononce pour inclure une priorisation de ce carrefour.

7. Communications de l'exécutif

1. *Récupération des plastiques* : pour répondre à l'interpellation faite par Dominique Pascual lors d'un précédent conseil, le maire a le plaisir d'annoncer qu'un essai pilote va être engagé à Laconnex en partenariat



avec l'entreprise Serbeco afin récupérer les flacons plastiques autres que le PET. Il indique par ailleurs qu'un contrat a été signé avec cette même entreprise pour le nettoyage régulier des containers de la déchetterie.

2. *Fonds du 700ème* : suite à l'annonce par tout-ménage en septembre, aucun dossier n'a été reçu pour l'attribution de ce fonds.
3. *Tentative de vol à la voirie* : une tentative d'effraction a été perpétrée à la voirie, visant très certainement au vol du tracteur. Les travaux de réparation sont importants puisque les portes sont faites sur mesure. Ils seront réalisés mi-décembre. Il est décidé en outre de faire poser un détecteur de présence lumineux.
4. *Achat semoir à sel* : l'ancien équipement n'étant plus adéquat, un nouveau semoir pour saler les routes a été commandé pour un coût de CHF 10'000.00.
5. *Vols Vy-Neuve 3* : plusieurs équipements ont été dérobés dans les locaux techniques du bâtiment, à savoir l'onduleur lié à l'installation photovoltaïque et des tapis antidérapants. Nous avons dû racheter ce matériel et faire changer les serrures SIG par des serrures plus sécurisées.
6. *Modification de la loi sur l'administration des communes* : lecture est donnée par le maire de l'article modifié qui permet aux commissions de modifier et amender les propositions qui leur sont soumises, y compris le budget.
7. *CMNet* : Nadia Dupraz transmet les informations qui permettront aux conseillers d'accéder à cette application dédiée exclusivement à la mise à disposition de documents pour l'usage du conseil. Elle reste à disposition pour toute question.

8. Divers

- ❖ *Directive cantonale sur la suppression des tolérances communales en matière de déchets des entreprises*: Hubert Dethurens fait part de cette nouvelle disposition cantonale dont l'objectif est de diminuer la part des déchets incinérables produits par les entreprises. Les communes ont toute latitude pour choisir le modèle de mise en œuvre (facture selon coût effectif, par container, au forfait). Le maire souhaite entendre l'avis du conseil sur l'option envisagée par l'Exécutif : sur le principe du pollueur-payeur, des factures seront établies pour les 7 entreprises concernées de Laconnex. Un premier sondage de pesages des déchets générés par ces entreprises a été effectué par notre prestataire Chevalley durant 4 semaines. D'autres pesages auront lieu durant l'année 2017 qui permettront d'extrapoler un volume annuel moyen qui sera facturé en fin d'année, au prix SIG de traitement des incinérables.



Un courrier sera adressé prochainement aux entreprises afin de les informer de cette nouveauté.

- ❖ *Tentes pour le marché* : pour compléter son intervention lors du conseil précédent, Bradley Stillwagon indique que le budget donné pour l'achat de ce matériel sera tenu.
- ❖ *Semaine de la démocratie* : Catherine Koumrouyan fait part de la proposition de la chancellerie cantonale de participer à la prochaine édition 2017. Elle invite le conseil à réfléchir à la possibilité de convier 11 jeunes de la commune à participer à la séance de septembre 2017, chaque conseiller parrainant un jeune. Des points pourraient être mis à l'ordre du jour selon leurs intérêts.
- ❖ *Décorations de Noël* : le maire va faire enlever le père Noël qui a été posé sur la croix, jugeant cette initiative peu heureuse et dangereuse.
- ❖ *Gravières « Les Parues »* : Dominique Pascual souhaite avoir des informations supplémentaires à celles parues dans la presse, faisant état de découvertes archéologiques sur le site. Le maire indique n'avoir pas plus d'informations. Il lui a été suggéré d'organiser une visite ouverte à la population. A voir si cela est possible selon la durée des fouilles.
- ❖ *Dates des séances du conseil municipal du premier semestre 2017* : 23 janvier, 20 février, 13 mars, 10 avril, 8 mai, 12 juin.

9. Question du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20h30.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale